



Parti communiste du Québec (PCQ)

Site Internet : - www.pcq.qc.ca - Courriel : pcq@sympatico.ca

Tél (Pour la région de Montréal) : 450-419-5132

Tél (Pour la région de Québec) : 418-380-9546

Casier postal 482 Succursale Place-d'Armes

Montréal (Québec) H2Y 3H3

Je fais ma part ! Je fais mon PPM !

Qu'est-ce qu'un paiement pré autorisé mensuel (PPM) ?

À chaque mois et toujours à la même date, un montant pré autorisé est retiré de votre compte. Ce montant doit être **au minimum de 2\$** pour assumer les frais de transactions. Nous encourageons tous les membres à prendre un PPM. Ceux et celles qui ne sont pas membres mais voudraient quand même nous aider, peuvent aussi le faire

Quels en sont les avantages?

Il est important de mentionner les avantages d'un PPM. Une contribution en argent donne lieu à un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 405\$, admissible à votre prochaine déclaration d'impôts au niveau provincial. Votre geste contribuera en même temps à garantir pour le PCQ des entrées régulières de revenus et pourra ainsi mieux nous aider à planifier nos activités.

COÛT RÉEL D'UNE CONTRIBUTION À UN PPM

Contribution mensuelle	Total annuel	Total des crédits d'impôts	Coût réel réparti sur un an (en tenant du crédit d'impôts)
5\$	60\$	45\$	15\$
10\$	120\$	90\$	30\$
20\$	240\$	180\$	60\$
40\$	480\$	360\$	120\$
45\$	540\$	405\$	135\$
50\$	600\$	405\$	195\$

Comment verser un PPM au PCQ?

C'est facile ! Vous complétez le **coupon ci-joint** et vous nous le retourner par la poste, **dûment signé**, et avec un **chèque personnel** sur lequel vous aurez inscrit la mention **non négociable**. Nous profitons de l'occasion pour vous souligner que **seuls les individus, résidant au Québec**, peuvent faire à l'intention du PCQ un don ou signer pour des prélèvements pré autorisés. Cela fait partie des règles établies dans la loi électorale. N'oubliez pas de mentionner votre nom, votre adresse et le montant à prélever.

Pour faire un don via les transferts électroniques

Vous pouvez également, **en tout temps**, effectuer un don, **par transfert électronique**. Si vous êtes déjà membre d'une Caisse populaire ou d'une caisse d'économie Desjardins, cela sera encore plus simple car vous pourrez vous servir du service **ACCÈS D de Desjardins** pour faire le transfert électronique. Pour plus d'information sur la procédure à suivre, veuillez vous référer à la document dans ACCÈS D. **Le PCQ possède un compte à la Caisse populaire Desjardins du Quartier Latin, à Montréal. Le No de transit est le : 30008 815 . Notre No de folio est le : 382 5999 .** Le maximum de contributions, permises par la loi pour un individu, est de **3 000\$ par année**.